

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°183

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DÉCEMBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 03 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Monsieur Hadji-Gavrill

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/

OBJET : Approbation d'un avenant de prorogation pour l'année 2021 de la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association Aubervacances-loisirs

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Aubervacances-loisirs couvrant la période du 01 avril 2018 au 31 décembre 2020 ;

Vu le projet d'avenant ;

Considérant le rapport de la chambre régionale des comptes ayant attiré l'attention de la Ville sur le mode juridique appliqué pour mettre en œuvre sa politique éducative en matière d'organisation des centres de loisirs élémentaires et de l'organisation des centres de vacances ;

Considérant que la Ville souhaite se donner le temps de la réflexion afin d'étudier la mise en œuvre du mode juridique le plus conforme pour mettre en œuvre sa politique éducative et de loisirs en direction de l'enfance ;

Considérant la nécessité d'assurer une continuité administrative et fonctionnelle de l'association en matière de mise en œuvre de son activité avec l'obtention d'une subvention pour l'année 2021 ;

Considérant la nécessité de proroger sur l'année 2021, la convention triennale conclue avec l'association Aubervacances-loisirs du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2020 ;

Adoption à l'unanimité par 45 pour , 7 ne prennent pas part au vote(Yasmina BAZIZ, Jose LESERRE, Guillaume GODIN, Marie Amelie ANQUETIL, Evelyne YONNET-SALVATOR, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA)

DELIBERE :

APPROUVE, le projet d'avenant de prorogation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Aubervacances-loisirs pour l'année 2021 tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

Reçue en préfecture le : 10/12/20
Accusé en préfecture :
93-219300019-20201203-lmc118210-DE-1-1
Publiée le : 10/12/20
Certifiée exécutoire : 10/12/20

Le Maire,

Karine FRANCOLET



